

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-SEIZE-ÎLES

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire tenue le 17 juillet 2010, à 10 h au 920, Île Verte à Lac-des-Seize-Îles.

Sont présents : Luc Lamond, maire
Denis Charlebois, conseiller siège no 1
George Calder, conseiller siège no 2
Françoise Tassé, conseillère siège no 3
René Pelletier, conseiller siège no 4
Richard Lessard, conseiller siège no 5
France Robillard Pariseau, conseillère siège no 6

Les membres présents forment le quorum sous la présidence du maire, monsieur Luc Lamond. La directrice générale et secrétaire-trésorière, Luce Bergeron, est aussi présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

La séance ordinaire est ouverte à 10h00 par le maire Luc Lamond, la directrice générale Luce Bergeron fait fonction de secrétaire.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour.

Proposé par la conseillère Françoise Tassé et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2010.07.128

D'ACCEPTER l'ordre du jour, tel que présenté.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Les membres du conseil ont reçu et pris connaissance des procès-verbaux des séances ordinaire du 17 juin et extraordinaire du 21 juin 2010.

Proposé par le conseiller Richard Lessard et résolu à l'unanimité :

CM 2010.07.129

D'ACCEPTER les procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil du 17 juin et extraordinaire du 21 juin 2010.

➤ La conseillère Françoise Tassé a reçu et pris connaissance du procès-verbal du 14 janvier 2010, elle est en accord avec les décisions.

➤ Le conseiller René Pelletier a reçu et pris connaissance des procès-verbaux du 6 mai, du 17 et 21 juin 2010, il est en accord avec les décisions

4. QUESTION D'ORDRE FINANCIER

A) APPROBATION DES COMPTES

Les membres du conseil ont reçu et pris connaissance de la liste des comptes mensuels.

Proposé par le conseiller George Calder et résolu à l'unanimité :

CM 2010.07.130

QUE le registre des comptes se référant aux nos de chèque 9442 à 9496 les dépôts de salaire et le bordereau de transmission totalisant la somme de 128 234.14\$ soient et sont acceptés. En conséquence, il est ordonné de procéder au paiement des dits comptes.

5. AFFAIRES NOUVELLES ET/OU À SUIVRE

a) Demande de dérogation mineure 2010-04

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la dérogation mineure numéro 2010-04, présenté par le propriétaire du 478, chemin Charmette, monsieur Philippe Ventura pour un agrandissement de la jetée transversale de son quai existant;

Considérant que le projet ne porte aucun préjudice aux voisins;

Considérant que la dérogation mineure 2010-04 respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

Considérant que la superficie totale du quai proposé est inférieure à la superficie totale réglementaire;

Considérant la conservation de l'arbre et la protection de la rive du lac;

Considérant que le Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) recommande au Conseil municipal d'accepter l'agrandissement de la jetée transversale du quai existant, d'un (1) mètre de plus que la réglementation en vigueur;

Considérant que le maire, Luc Lamond a donné aux personnes intéressées, l'occasion de se faire entendre par le conseil;

Il est proposé par la conseillère France Robillard Pariseau et résolu à l'unanimité :

CM 2010.07.131

D'ACCEPTER la dérogation mineure 2010-04, tel que présenté.

b) AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par le conseiller Richard Lessard afin de modifier les articles 8 – journée de la collecte, 11 – infractions et pénalités et d'ajouter article 9.1 disposition et remisage des contenants après la collecte, au règlement numéro 148 concernant la collecte, le transport et la disposition des matières recyclables, à une prochaine séance ou à une séance subséquente.

c) AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par le conseiller René Pelletier afin de modifier l'article 3-tarifification, pour les embarcations sans moteur du règlement numéro 99-97-1, à une prochaine séance ou à une séance subséquente.

d) AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par le conseiller René Pelletier afin de modifier les articles 15.2 à 15.3 et 32- pénalité du règlement numéro 112 et suivants, à une prochaine séance ou à une séance subséquente.

e) TAXE D'ACCISE 2010-2013

Considérant que le conseil municipal de Lac-des-Seize-Îles désire exécuter les travaux de décontamination et de stabilisation des berges ainsi que la reconstruction des quais permanents Nord et Sud;

Considérant que le formulaire de la Programmation des travaux dans le cadre du programme de transfert de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec 2010-2013 a été complétée par la directrice générale, Luce Bergeron, au montant de 818 965\$;

Il est proposé par le conseiller Denis Charlebois et résolu à l'unanimité :

CM 2010.07.132

QUE le Conseil municipal approuve le contenu et autorise l'envoi à la Direction des infrastructures du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation des travaux du 25 juin 2010 et de tous les autres documents exigés par le ministère, en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire.

f) RÈGLEMENT NUMÉRO 163-2010- MODIFICATION DE L'ARTICLE 5

Considérant que le Conseil municipal désire modifier l'article 5 du règlement 163-2010 afin d'y inscrire que la municipalité financera à même son fond d'administration une somme de 88 965\$ et de faire approuver ce projet de règlement d'emprunt par le ministre au montant de 730 000\$;

Il est proposé par le conseiller René Pelletier et résolu à l'unanimité :

CM 2010.07.133

QUE le conseil municipal remplace l'article 5 du règlement numéro 163-2010 par ce qui suit :

« Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, la municipalité financera à même son fond d'administration un montant de 88 965\$, de plus le conseil est autorisé à emprunter une somme de 730 000\$ sur une période de 20 ans conformément au tableau joint au présent règlement pour en faire partie intégrante comme annexe « C ».

g) BORNAGE- CHEMIN DE LA PLAGE

Considérant que le chemin menant aux propriétés 203, 221 et 223 fait partie du terrain de la Plage Joseph-Roger, appartenant à la municipalité de Lac-des-Seize-Îles;

Considérant que ce chemin est public, puisque les chemins appartenant à la municipalité sont de notoriété publique;

Il est proposé par le conseiller René Pelletier et résolu à la majorité des conseillers :

CM 2010.07.134

QUE le conseil municipal désire faire réaliser un bornage de ce chemin et mandate la directrice générale, Luce Bergeron à obtenir des estimés pour le bornage du dit chemin, pour la prochaine séance du conseil.

Le conseiller George Calder est contre cette résolution.

6. COMMUNIQUÉ DE CORRESPONDANCE

a) Représentant municipal- Action 16

Considérant que « Action 16 » a transmis une lettre concernant la nomination d'un représentant municipal auprès de l'organisme;

Considérant que le représentant de la Municipalité sera un membre du conseil d'administration de l'organisme;

Il est proposé par le conseiller Richard Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2010.07.135

DE nommer France Robillard Pariseau, conseillère comme représentante municipal auprès d'Action 16.

Les frais de déplacement pour participer aux réunions régulières de cet organisme seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

- b) Le ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Organisation du Territoire a confirmé un montant de 367 750\$ dans le cadre du Programme de transfert de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec pour 2010-2013.
- c) Le Député d'Argenteuil, monsieur David Whissel nous a informé de l'envoi d'une recommandation favorable au Ministère des Transports d'un montant de 13 000\$ dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal pour l'année 2010-2011.
- d) COLLOQUE DE ZONE 2010- A.D.M.Q.

Considérant que l'Association des Directeurs Municipaux du Québec organise un colloque les 14 et 15 octobre 2010, à Val-David;

Considérant que le frais d'inscription pour les membres est de 175\$;

Il est proposé par la conseillère Françoise Tassé et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2010.07.136

D'AUTORISER la directrice générale, Luce Bergeron a participé au colloque de l'ADMQ les 14 et 15 octobre 2010 et de transmettre un chèque au montant de 175\$. Les frais d'hébergement, et de déplacement seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

7. QUESTIONS DIVERSES

a) AMÉNAGEMENT PAYSAGER- PARC JOHN PRINCE

Considérant que le Fond de la ruralité de la MRC des Pays d'en-Haut a confirmé un montant de 7 600\$ pour l'aménagement du Parc John Prince;

Considérant qu'un montant de 8 520\$, taxes en sus, a été proposé pour l'aménagement paysager présenté par Lorrain, centre de jardins ;

Considérant que le conseil municipal désire utiliser le Fond de Parc pour compléter ce projet;

Il est proposé par la conseillère Françoise Tassé et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2010.07.137

D'AUTORISER la directrice générale, Luce Bergeron à aller de l'avant dans ce projet et de prendre un montant de 1 600\$ dans le compte du Fond de parc pour faire réaliser les travaux d'aménagement paysagers proposés.

b) MANDAT- INSTALLATION DES NUMÉROS CIVIQUES SUR LE LAC LAUREL

Considérant que le conseil municipal désire faire installer les numéros civiques sur la rive du lac Laurel pour les propriétés riveraines;

Considérant que notre employé Éric Desautels doit être mandaté par le conseil pour effectuer ce travail;

Il est proposé par la conseillère France Robillard Pariseau et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2010.07.138

DE mandater Éric Desautels à installer les numéros civiques sur les propriétés riveraines du lac Laurel.

c) NUMÉROS CIVIQUES

Considérant que la majorité des numéros civiques ont été installés sur le territoire;

Considérant qu'il serait important que la plaquette d'identification soit lisible des deux (2) côtés afin d'identifier rapidement les bâtiments;

Considérant qu'une quinzaine de numéros ont été omis lors de la commande;

Il est proposé par le conseiller George Calder et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2010.07.139

DE mandater la directrice générale, Luce Bergeron à commander 206 numéros en vinyle pour le verso des plaques et 15 plaques civiques recto verso.

d) BOUÉES JAUNES- niveau d'eau des lacs

Considérant que les bouées jaunes sur le lac sont utilisées pour aviser les plaisanciers de la présence d'obstacles ou de danger sur le lac;

Considérant le niveau d'eau actuel des lacs;

Considérant que le conseil municipal prône la sécurité sur le lac des Seize-îles et sur le lac Laurel;

Par ces faits, il est proposé par le conseiller René Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2010.07.140

DE mandater la directrice générale, Luce Bergeron à faire l'achat de vingt (20) nouvelles bouées jaunes dotées de bandes réfléchissantes pour assurer la sécurité sur nos lacs.

e) CAMÉRA NUMÉRIQUE

Considérant que l'inspecteur, Hakim Hani a recommandé aux membres du conseil de faire l'achat d'une deuxième caméra numérique plus performante;

Considérant que la caméra numérique est aussi utilisée fréquemment par le service administratif;

Il est proposé par le conseiller George Calder et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2010.07.141

DE ratifier l'achat de la caméra numérique de marque Nikon et de ses accessoires au montant de 534,98\$, autorisé par la directrice générale, Luce Bergeron.

8. RAPPORT DU MAIRE

Le maire Luc Lamond informe les membres du conseil et le public sur divers sujet.

Le conseiller Richard Lessard s'est absenté à 11h33, de retour à 11h36.

9. PAROLE AUX CITOYENS

La parole est donnée aux citoyens.

10. CLÔTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Sur une proposition du conseiller George Calder et résolu à l'unanimité des conseiller :

CM 2010.07.142

De lever la séance ordinaire, il était 12h 26.

Luc Lamond,
Maire

Luce Bergeron,
Directrice générale et s.t.